



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue le mardi 27 juin 2023 à la salle de conseil située au 119, rue Renaud, Saint-Jacques-le-Mineur.

Madame Isabelle Arcoite, agit comme greffière-trésorière.

Ouverture de la séance

Monsieur Etienne Brunet, maire, informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Yvan René Black, au poste 1

Monsieur Bruno Martel, au poste 2

Madame Marie-Eve Boutin, au poste 3

Madame Mylène Therrien, au poste 5

Madame Patricia Venessa Lafrenière, au poste 6

Étaient absents les membres du conseil suivants :

Monsieur Xavier Sanchez, au poste 4

2. ORDRE DU JOUR

2023-06-149

2.1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'adopter l'ordre du jour tel que remis aux membres et présenté ci-dessous.

☞ ADOPTÉE ☞

☞ ☞ ☞ ☞

ORDRE DU JOUR

3 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023

3.2 Règlement numéro 1209-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018

3.3 Règlement numéro 2201-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 2200-2018

4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Formation sur les rôles et responsabilités des élu.es par la FQM

4.2 Acquisition du logiciel Transphère – Payables fournisseurs

4.3 Avis d'assujettissement au droit de préemption – certains immeubles du périmètre urbain

5 FINANCES ET TRÉSORERIE

5.1 Comptes à payer du mois de mai 2023

5.2 Dépôt des formulaires DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses)

5.3 Destruction permanente de documents

6 INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7 INFORMATIONS AUX CITOYENS

8 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

N° de résolution
ou annotation

9 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Renouvellement d'entente avec le syndicat local 7133 pour l'affectation à une fonction cadre du SSI
- 9.2 Achat de boyaux d'alimentation (4) pour le service incendie
- 9.3 Inscription du pompier Nicolas Martin à la formation pour la désincarcération donnée par la MRC

10 TRAVAUX PUBLICS

- 10.1 Octroi de mandat d'ingénierie pour la production des plans et devis et la surveillance de chantier pour les travaux de réfection prévu pour l'année 2024
- 10.2 Demande au MTQ pour l'installation de panneaux de sensibilisation en milieu agricole sur deux de ses routes
- 10.3 Achat de balises de signalisation pour les voies piétonnières

11 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- 11.1 Retour sur la demande de modification du règlement de zonage présentée dans la résolution numéro 2023-01-029

12 HYGIÈNE DU MILIEU

- 12.1 Achat de deux pompes doseuses et un panneau de dosage incluant leur installation pour le puits P1
- 12.2 Octroi de mandat à la FQM pour une expertise complémentaire sur le piézomètre (futur puits P2)

13 LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 13.1 Achat d'un module supplémentaire pour le skatepark

14 BIBLIOTHÈQUE

- 14.1 Modification de l'horaire d'ouverture pour la période estivale
- 14.2 Dépôt de la certification 2023 de la Bibliothèque St-Jacques

15 CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

- 15.1 Appui à la chaire de recherche partenariale sur l'eau de l'INRS

16 VARIA

17 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

18 PROCHAINE RENCONTRE (18 juillet 2023)

19 CLÔTURE DE LA SÉANCE

QR QR QR QR



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

N° de résolution
ou annotation

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2023-06-150

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mai 2023

Les membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 23 mai 2023, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de dispenser madame la directrice générale d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 23-05-2023 tel que présenté en pièce justificative de la séance et rédigé.

∞ ADOPTÉE ∞

2023-06-151

3.2. Règlement numéro 1209-2023 modifiant le règlement de zonage numéro 1200-2018

CONSIDÉRANT le règlement de zonage numéro 1200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à gérer les usages et l'aménagement du territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 1200-2018 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce règlement afin de palier à des problèmes d'application et d'interprétation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 25 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a tenu une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette assemblée, des modifications ont été apportées au projet de règlement;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue dans le délai prévu à la Loi;

CONSEQUENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents d'adopter le règlement numéro 1209-2023 intitulé « Règlement numéro 1209-2023 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2018 (Omnibus phase 3) » tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

∞ ADOPTÉE ∞

2023-06-152

3.3. Règlement numéro 2201-2023 modifiant le règlement de lotissement numéro 2200-2018

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement numéro 2200-2018 entré en vigueur le 29 août 2018 et visant à contrôler le découpage des lots,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

à restreindre le lotissement dans certains secteurs et à régir les voies de circulation sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions de ce règlement afin de palier à des problèmes d'application et d'interprétation;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été présenté à la séance régulière du 25 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a tenu une assemblée de consultation afin d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement contient des dispositions susceptibles de faire l'objet d'une demande de participation référendaire de la part des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à l'intérieur du délai prévu à la Loi ;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents d'adopter le règlement numéro 2201-2023 intitulé « Règlement numéro 2201-2023 amendant le règlement de lotissement numéro 2200-2018 (Omnibus) » tel que présenté en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

∞ ADOPTÉE ∞

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-06-153

4.1. Formation sur les rôles et responsabilités des élu.es par la FQM

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé pour les membres du Conseil municipal de suivre la formation suivante : « Rôles et responsabilités des élu.es », laquelle est offerte par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte en présentiel à une date à être déterminée, au coût de 2,500.00 \$ plus les taxes applicables pour un maximum de 15 participants;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera offerte conjointement avec les municipalités avoisinantes ayant démontré de l'intérêt, afin de maximiser l'offre de service et réduire le coût unitaire de chaque participant;

CONSIDÉRANT QUE la dépense avait été prévue au budget de l'exercice courant;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'accepter l'offre de service de la FQM pour l'inscription des conseillers municipaux et de la directrice générale à suivre la formation « Rôles et responsabilités des élu.es » au coût de 2,500.00 \$ plus les taxes applicables pour un maximum de 15 participants.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

☞ ADOPTÉE ☞

La conseillère au siège 6, madame Patricia Venessa Lafrenière, intègre la séance à 19h02.

2023-06-154

4.2. Acquisition du logiciel Transphère – Payables fournisseurs

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite optimiser le paiement de ses fournisseurs en introduisant un logiciel de paiements électroniques;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel de comptabilité actuellement utilisé soit PG Solutions, permet d'ajouter cette fonctionnalité par l'acquisition de la suite Acceo Transphère;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel permettrait de réduire l'utilisation de papier sur une base quotidienne;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'AUTORISER l'acquisition du logiciel Acceo Transphère pour le paiement des fournisseurs au coûts unique de 1,743.00 \$ plus les frais de transactions et les taxes applicables;

D'AUTORISER la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, l'offre de service avec le fournisseur.

☞ ADOPTÉE ☞

2023-06-155

4.3. Avis d'assujettissement au droit de préemption – certains immeubles du périmètre urbain

CONSIDÉRANT QUE le 25 avril dernier, le conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur a adopté le règlement AD-110 relatif à l'exercice du droit de préemption sur les immeubles du territoire;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption certains immeubles du périmètre urbain, lesquels sont situés aux adresses suivantes :

- 20, rue Principale
- 84, rue Principale
- 169-173, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles ne sont pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1);

CONSIDÉRANT QUE ces immeubles sont situés sur la rue Principale, soit dans une zone MIX permettant l'exercice du droit commercial et résidentiel, en plus des usages d'utilité publique;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut s'assurer de conserver la vocation de ces immeubles;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a prévu dans son règlement AD-110, les fins municipales pour lesquelles elle souhaite exercer son droit de préemption;

CONSIDÉRANT QUE pour les immeubles cités, les fins de développement économique et de services publics et institutionnels sont visés;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents : d'autoriser l'inscription au registre foncier du Québec, d'avis d'assujettissement, d'une période de 10 ans, à l'égard des immeubles suivants, et ce à des fins de développement économique conformément au chapitre III de la *Loi sur les compétences municipales* (C-47.1) et de services publics et institutionnels :

Adresse(s)	Matricule	Lot	Propriétaire
20 rue Principale	1114-19-4330-0-000-0000	2 710 968	Corporation canadienne de prêt & finance à la consommation et Corporation investissements I.I.C. / Individual Investment C
84, rue Principale	1115-21-8993-0-000-0000	5 488 710	Ferme R. & M. Deschamps inc. A/S Michel Deschamps
169-173 rue Principale	1115-33-7799-0-000-0000	2 710 899	Ronald Poliquin

ADOPTÉE

5. FINANCES ET TRÉSORERIE

2023-06-156

5.1. Comptes à payer du mois de mai 2023

Il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2023.

ADOPTÉE

2023-06-157

5.2. Dépôt des formulaires DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses)

La directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité dépose séance tenante le formulaire DGE-1038 (liste des donateurs et rapport de dépenses) du candidat à l'élection partielle du 26 mars 2023 et des deux candidats à l'élection partielle du 14 mai 2023, conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2).

2023-06-158

5.3. Destruction permanente de documents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

ATTENDU QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives* (A-21.1), oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

ATTENDU QUE l'article 9, de cette même Loi, lie l'organisme public à son calendrier;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même Loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE l'article 199 du *Code municipal du Québec* (C-27.1), stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal.

ATTENDU QUE la liste de destruction des archives a été préparée par la trésorière Marie-Josée Vanasse en date du 13 juin 2023;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :

D'APPROUVER la liste de destruction des archives préparée par la trésorière Marie-Josée Vanasse en date du 13 juin 2023 telle que déposée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante;

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents par les services de l'entreprise Bye Bye Paperasse.

∞ ADOPTÉE ∞

6. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

7. INFORMATIONS AUX CITOYENS

8. 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h10
Questions dans la salle.
Fin de la période de questions : 19h14

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-06-159

9.1. Renouvellement d'entente avec le syndicat local 7133 pour l'affectation à une fonction cadre du SSI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une lettre d'entente avec le syndicat des pompiers section locale 7133 pour l'affectation temporaire d'un syndiqué à une fonction supérieure cadre par la résolution numéro 2023-01-023;

CONSIDÉRANT QUE la période d'affectation prévue dans cette entente est venue à échéance le 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de renouveler l'entente afin d'assurer la direction du service incendie de St-Jacques-le-Mineur jusqu'au 30 septembre 2023;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

N° de résolution
ou annotation

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser le maire, monsieur Étienne Brunet et la directrice générale, madame Isabelle Arcoite, à signer la lettre d'entente SSI-03 telle que présentée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

∞ ADOPTÉE ∞

2023-06-160

9.2. Achat de boyaux d'alimentation (4) pour le service incendie

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie doit procéder au remplacement des boyaux d'alimentation;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix	Commentaire
L'Arsenal	2,525.00 \$ plus taxes	Commande prévue pour arrivage en juillet Inclus le lettrage Exclu le transport
Boivin et Gauvin inc.	2,961.44 \$ plus taxes	Délai de livraison de 14 semaine

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser le directeur du service de sécurité incendie à procéder à l'achat de 4 boyaux d'alimentation avec l'Arsenal au montant de 2,525.00 \$ plus les taxes applicables conformément à la soumission numéro 68344 présentée en pièce justificative de la séance.

∞ ADOPTÉE ∞

2023-06-161

9.3. Inscription du pompier Nicolas Martin à la formation pour la désincarcération donnée par la MRC

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent suivre une formation sur la désincarcération puisque le service de Saint-Jacques-le-Mineur offre cette spécialité;

CONSIDÉRANT QUE le pompier Nicolas Martin ne l'a pas encore suivie en raison de la COVID-19 qui avait suspendu les formations;

CONSIDÉRANT QUE la formation est offerte par la MRC des Jardins-de-Napierville au coût de 1,000.00 \$ par participant;

CONSIDÉRANT QUE cette formation est susceptible d'être subventionnée par le ministère de la Sécurité publique (MSP) si les fonds sont toujours disponibles à la complétion de la formation pour toute la cohorte;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser l'inscription de monsieur Nicolas Martin à la formation de désincarcération offerte par la MRC des Jardins-de-Napierville au coût de 1,000.00 \$ plus les taxes applicables.

∞ ADOPTÉE ∞



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

N° de résolution
ou annotation

10. TRAVAUX PUBLICS

2023-06-162

10.1. Octroi de mandat d'ingénierie pour la production des plans et devis et la surveillance de chantier pour les travaux de réfection prévu pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit réaliser deux projets de réfection de route en 2024 :

- Rang St-Marc (300 mètres)
- Rang St-Philippe Nord (1040 mètres) + inspection et nettoyage de ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des plans et devis pour appel d'offres et la surveillance de chantier doit être assurée par des ingénieurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix
Genexco	29,600.00 \$ plus taxes
Force	23,576.00 \$ plus taxes
Shellex	31,500.00 \$ plus taxes
Service FQM	29,750.00 \$ plus taxes

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil suivants, d'octroyer le contrat de réalisation des plans et devis et de surveillance des chantiers pour les travaux d'infrastructures de 2024 à l'entreprise Force au coût de 23,576.00 \$ conformément à l'offre de service OS23-048-R00 jointe aux pièces justificatives de la séance pour en faire partie intégrante.

☞ ADOPTÉE ☞

2023-06-163

10.2. Demande au MTQ pour l'installation de panneaux de sensibilisation en milieu agricole sur deux de ses routes

CONSIDÉRANT QUE 98 % du territoire de la municipalité est en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est donc entourée de terres en culture;

CONSIDÉRANT QUE les routes sont fréquemment partagées entre les automobilistes et la machinerie agricole;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite assurer la sécurité de tous et le partage adéquat des artères routières;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) peut procéder gratuitement à l'installation de panneau de signalisation visant la sensibilisation des automobilistes au partage de la route en milieu agricole;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de voirie recommande deux endroits sur le territoire où cet affichage serait particulièrement bénéfique;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Bruno Martel et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

N° de résolution
ou annotation

DE DEMANDER au MTMD de procéder à l'installation de deux panneaux « Milieu agricole, soyez vigilant » sur le territoire de la municipalité, aux endroits spécifiés dans les cartes jointes aux pièces justificatives de la séance pour en faire parties intégrantes, soit sur le chemin du Ruisseau et sur la montée St-Jacques.

∞ ADOPTÉE ∞

2023-06-164

10.3. Achat de balises de signalisation pour les voies piétonnières

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'installation de balises le long de certaines voies piétonnières pour assurer la sécurité des piétons et éviter le stationnement dans ces voies;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues :

Entreprise	Prix	Commentaire
DeveloTech	5,780.00 \$ plus les taxes	Incluant les ancrages, l'époxy, le fusil pour cartouche d'époxy, les frais de transport et l'assistance pour l'installation des 6 premières balises
Signalisation Lévis	5,825.00 \$ plus les taxes	Transport exclus
Spectralité	6,812.50 \$ plus les taxes	Aucun commentaire

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est prévue au budget de l'exercice courant;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, de procéder à l'achat de 50 balises avec la compagnie DeveloTech au coût de 5,780.00 \$ comprenant la livraison et une formation sur l'installation, conformément à la soumission 2452 déposée en pièce justificative de la séance pour en faire partie intégrante.

∞ ADOPTÉE ∞

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2023-06-165

11.1. Retour sur la demande de modification du règlement de zonage présentée dans la résolution numéro 2023-01-029

CONSIDÉRANT la demande de modification du règlement de zonage numéro 1200-2018, acheminée par les mandataires des propriétaires du 278, rang Saint-André en date du 1er novembre 2022, et visant à permettre l'utilisation de roulottes de chantier pour fins d'élevage d'insectes;

CONSIDÉRANT le caractère dérogatoire de la situation existante concernée par la demande de modification du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le but visé par la demande de modification à la réglementation pourrait entraîner des conséquences indésirables sur le caractère architectural en milieu agricole;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

CONSIDÉRANT les informations relatives à l'utilisation des roulottes et aux mesures d'atténuation des impacts sur le milieu fournies par les requérants;

CONSIDÉRANT les informations relatives à la taxation des roulottes fournies par le Service d'évaluation de la Fédération Québécoise des Municipalités;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'amendement au règlement de zonage numéro 1200-2018 visant à permettre l'utilisation d'équipements de type roulotte de chantier pour des fins d'usage agricole, avec normes d'encadrement inhérentes, a été présenté au conseil municipal à sa demande pour sa plénière du 18 avril 2023;

CONSIDÉRANT que le conseil estime que ces normes ne parviendront pas à encadrer de façon adéquate l'usage de roulottes de chantier à des fins agricoles dans la zone agricole;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Marie-Eve Boutin et résolu UNANIMEMENT par les membres présents :

DE REFUSER la demande des propriétaires du 278, rang Saint-André d'amendement au règlement de zonage numéro 1200-2018 visant à permettre l'utilisation d'équipements de type roulotte de chantier pour des fins d'usage agricole;

DE REMBOURSER les requérants conformément aux dispositions du règlement municipal AD-108.

∞ ADOPTÉE ∞

12. HYGIÈNE DU MILIEU

2023-06-166

12.1. Achat de deux pompes doseuses et un panneau de dosage incluant leur installation pour le puits P1

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le gestionnaire du réseau d'eau potable Aquatech dans le rapport annuel 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'une des recommandations prioritaires visaient le remplacement des pompes doseuses par de plus petites et du panneau de dosage;

CONSIDÉRANT QUE ce remplacement permettra d'optimiser le traitement de l'eau, de réduire les coûts de produits chimiques et d'éliminer plusieurs fuites;

CONSIDÉRANT la soumission de ChemAction au coût de 9,682.00 \$ incluant les deux pompes, les câbles de contrôle, le panneau de dosage, le transport et l'installation;

CONSIDÉRANT QUE la dépense avait été prévue au budget de l'exercice courant;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un domaine spécialisé comptant peu de fournisseur et que le fournisseur actuel assure la garantie du produit en réalisant son installation;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser l'achat des pompes doseuses au coût de 9,682.00 \$ plus les taxes applicables, conformément à la soumission numéro 43475 de ChemAction jointe en pièce justificative de la séance.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

☞ ADOPTÉE ☞

2023-06-167

12.2. Octroi de mandat à la FQM pour une expertise complémentaire sur le piézomètre (futur puits P2)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité connaît une problématique de colmatage avec son puits principal P1;

CONSIDÉRANT QUE dans les démarches de recherches en eau potable, l'exploitation d'un piézomètre avait été suggérée par les ingénieurs et hydrogéologues;

CONSIDÉRANT QU'il importe de valider la capacité réelle de ce piézomètre avant d'entamer les démarches nécessaires à l'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une entente avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'obtention de services techniques;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est estimé à une dizaine d'heures au coût horaire de 94.19 \$;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Mylène Therrien et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale à accorder un mandat d'environ 10 heures au taux horaire de 94.19 \$ à la FQM pour une expertise complémentaire sur le piézomètre P2.

☞ ADOPTÉE ☞

13. LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2023-06-168

13.1. Achat d'un module supplémentaire pour le skatepark

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une subvention de 5,000 \$ du Fonds « En Montérégie, on bouge! » de Loisir et sport Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE cette subvention a été demandée pour le projet d'aménagement du skatepark;

CONSIDÉRANT la proposition de Tessier Récréo-Parc, l'entrepreneur qui a réalisé le projet d'aménagement, d'ajouter un module;

CONSIDÉRANT la soumission au coût de 5,000.00 \$ plus les taxes applicables pour l'ajout d'un module quatrepipe de 3' de haut par 10' de large avec plateforme et garde-corps;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser l'achat d'un module supplémentaire pour le skatepark au coût de 5,000.00 \$ plus les taxes applicables conformément à la soumission numéro 40359.1 de Tessier Récréo-Parc jointe en pièce justificative de la séance.

☞ ADOPTÉE ☞

14. BIBLIOTHÈQUE

2023-06-169



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

14.1. Modification de l'horaire d'ouverture pour la période estivale

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque n'a pas suffisamment de bénévoles pour assurer la pleine couverture des heures d'ouverture durant la période estivale;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite préserver ses bénévoles;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par madame Patricia Venessa Lafrenière et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la fermeture de la bibliothèque municipale de St-Jacques, les samedis du 3 juin au 9 septembre inclusivement.

ADOPTÉE

14.2. Dépôt de la certification 2023 de la Bibliothèque St-Jacques

La greffière-trésorière dépose séante tenante la certification 2023 de BiblioQUALITÉ où la Bibliothèque St-Jacques a obtenu le 4e ruban sur une possibilité de 5 sur la base de différents critères évalués à partir de statistiques relevés en 2021.

15. CORRESPONDANCE ET DEMANDES DE COMMANDITES

2023-06-170

15.1. Appui à la chaire de recherche partenariale sur l'eau de l'INRS

CONSIDÉRANT la demande d'appui de l'Institut National de la recherche scientifique (INRS) en vue de créer une Chaire de recherche sur la gestion durable de l'eau en partenariat avec plusieurs municipalités;

CONSIDÉRANT QU'une telle chaire de recherche pourrait aider à soutenir la municipalité dans ses différents enjeux et projets relatifs à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui ne comprend pas d'aspect financier;

CONSÉQUEMMENT, il est proposé par monsieur Yvan-René Black et résolu UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser la directrice générale à signer la lettre d'appui à la démarche de l'INRS pour la création d'une Chaire de recherche sur la gestion durable de l'eau potable.

ADOPTÉE

16. VARIA

17. 2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 19h26

Questions dans la salle et en ligne.

Fin de la période de questions : 19h32

18. PROCHAINE RENCONTRE (18 juillet 2023)

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Jacques-le-Mineur (Québec)

27 JUIN 2023

2023-06-171

19.1. Levée de la séance ordinaire

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par MEB et résolu
UNANIMEMENT par les membres du conseil présents, d'autoriser que
la séance soit levée à 19h33.

☞ ADOPTÉE ☞

Etienne Brunet, maire

Isabelle Arcoite, greffière-trésorière